



## Les racines de platanes de mon voisin ont détruits ma terrasse

-----  
Par Herlokine

Bonjour,

4 énormes platanes sur le terrain de mon voisin plantés à juste 2 m du mur de clôture qui lui appartient, d'une hauteur de + de 35 m environ. Je me suis aperçue de la déformation du plancher de mon salon refait à neuf l'année passée en avril dernier et eu confirmation que ce sont ces racines qui avaient abîmé ma terrasse : soulèvement dalle en béton ainsi que fissure sur un muret sans oublier les nuisances sur ma toiture : mousses dû au défaut d'ensoleillement, feuilles à longueur d'année, branchettes etc.

J'ai fait faire des recherches de racines sur mon terrain par un pelliste, et j'ai averti mon voisin par lettre RAR qu'il a accepté mais à laquelle il n'a pas répondu.

J'ai sollicité mon assurance protection juridique qui me demande de faire une expertise par un arboriculteur et moi j'ai proposé un acte d'huissier.

Pour moi l'arboriculteur est celui qui diagnostique les arbres malades, à soigner ou à abattre, conseille l'implantation de ceux-ci dans une propriété, ou également sur la taille des branches.

La juriste ne veut pas entendre parler de constat d'huissier, elle prétend que l'arboriculteur est mieux à même d'indiquer d'où proviennent les racines, alors que je n'ai que quelques arbustes sur mon terrain, style noisetier ou lilas et à l'opposé de la zone concernée, et que de toute façon il faudra faire un constat d'huissier pour constater les dégâts de la terrasse, du salon et de ma toiture.

Que me conseillez-vous par rapport à la juriste ?

Merci de vos réponses

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Le constat permettra-t-il sans ambiguïté de prouver que ce sont les racines de l'arbre de votre voisin qui sont responsables des dégâts, et pas une autre cause ?

Il vous appartient de prouver l'origine des dégâts, votre voisin étant présumé non responsable. Le commissaire de justice ne va pas prendre de pelle pour rechercher les racines.

Pour moi l'arboriculteur est celui qui diagnostique les arbres malades, à soigner ou à abattre, conseille l'implantation de ceux-ci dans une propriété, ou également sur la taille des branches.

Pas seulement, un expert en arboriculture peut par exemple évaluer la dangerosité d'un arbre. Vous ne risquez rien à contacter un expert pour lui demander s'il sera en mesure de rechercher si les dégâts ont été causés par les racines d'un arbre en particulier.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Avant de vous lancer des des expertises (payantes), commencez par engager un recours amiable (courrier RAR, conciliateur) auprès de votre voisin, en produisant des devis de remise en état de votre maison.

A savoir si le devis dépasse 10 000 euros, il faudra saisir le tribunal AVEC un avocat et le juge, de toute façon, nommera un expert judiciaire que vous devrez payer à l'avance.

Comptez 2 à 5 ans de délai pour une telle procédure.

Votre assistance juridique est bien "légère".